



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02.10.2023
EN APPLICATION DES ARTICLES L.2121-25 et R.2121-11 DU CGCT**

L'an deux mille vingt-trois, le 2 octobre, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Géraldine LARDENNOIS, Delphine FOURCADE, Marie-Hélène HUCHET, Marc TIMSIT, Marie-France AGNOFE, Patrick KOEBERLE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Dominique SERVAIS, Roch DOSSOU, Dominique JAILLON, Jérôme DUVERNOY, Jean-François VAQUIERI, Pauline LACLEF, Audrey de FERNEL, Loïc FLICHY, André BLUZE, Catherine DOTTARELLI, Michel BOISRAMÉ

Absents ayant donné pouvoir : 5

Cyrille FREMINET a donné pouvoir à Marc TOURELLE
Salvador-Jean LUDENA a donné pouvoir à Christophe MOLINSKI
Armelle LUCAS de PESLOUAN a donné pouvoir à Guy TURQUET de BEAUREGARD
Sylvy HAUFF a donné pouvoir à Patrick KOEBERLE
Magali PRADEL a donné pouvoir à Michel BOISRAMÉ

Absents : 2

Jean-Michel RAGUENES
Frédéric RAVEAU

Secrétaires de séance :

Marie-France AGNOFE et Delphine FOURCADE

Quorum : 15

Ordre du Jour :

1. Décision modificative n°1 - 2023
2. Côtés irrécouvrables 2023
3. Subvention exceptionnelle trophée 2023
4. Modification tableau des effectifs

Marc TOURELLE

Bienvenue à toutes et à tous pour cette séance du conseil municipal, bienvenue chers collègues et bienvenue à vous qui nous suivez sur nos réseaux. Je vous prie de bien vouloir nous excuser, nous avons eu un petit problème technique qui nous a fait prendre du retard, mais nous pouvons démarrer notre séance.

DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE

Marc TOURELLE

Comme de tradition, nous allons désigner deux secrétaires de séance, qui est volontaire ? Delphine et Marie-France, merci.

(M. le Maire donne lecture des pouvoirs reçus)

LISTE DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DEPUIS LE 3 JUILLET 2023

Marc TOURELLE

Est-ce qu'il y a des questions ?

Michel BOISRAME

On a signé un avenant d'accord-cadre concernant la fourniture de repas et lors du dernier ou de l'avant-dernier conseil on a signé un autre avenant, il ne devait pas y avoir de nouvelle augmentation et je vois qu'il y en a une de 12 %.

Marie-Hélène HUCHET

Effectivement, nous avons dit que nous ne faisons qu'une année d'avenant, mais nous avons relancé un marché qui s'est avéré infructueux à nouveau, à moins de faire une augmentation également importante. Nous avons donc préféré signer à nouveau un avenant pour avoir le temps de rechercher un nouveau prestataire, de relancer un marché et nous avons quand même une augmentation de 12 %.

Michel BOISRAME

Cela fait passer le ticket repas à combien ?

Marie-Hélène HUCHET

C'est toujours en fonction des quotients familiaux. Les tarifs de restauration :

- En maternelle, à plein tarif : 5,89 € ;
- Et en primaire c'est 6,19 € ;
- Sur la tranche A, on descend à 1,47 € pour la maternelle ;
- Et à 1,76 € pour les élémentaires.

Ce sont des tarifs que nous appliquons depuis le 1^{er} septembre.

Marc TOURELLE

Merci Marie-Hélène. Y a-t-il d'autres questions ?

André BLUZE

Je souhaiterais avoir de plus amples informations sur le contentieux Celsio quant à ce type de contentieux, est-ce toujours les mêmes.

Marc TOURELLE

C'est toujours le même contentieux, c'est-à-dire qu'il y a encore deux contentieux en cours, celui de Celsio et celui de Cesa.

André BLUZE

Les coûts se rajoutent à ceux déjà engagés ?

Marc TOURELLE

Oui.

André BLUZE

J'ai une autre question sur l'occupation sans titre du domaine public : quel type de bâtiment cela concerne-t-il ?

Delphine FOURCADE

C'est une note d'honoraires auprès d'un avocat auquel nous avons demandé d'analyser une situation. Effectivement, le café de la mairie occupe le domaine public au niveau de la véranda, ce dont nous nous sommes aperçus récemment dans le cadre de sa demande de travaux suite à l'incendie.

Michel BOISRAMÉ

On leur vendra l'espace ?

Marc TOURELLE

Nous avons consulté l'avocat sur deux sujets : l'un concernant la véranda et le second concernant une clôture qui dépasse sur le domaine public sur le quartier du parc :

- Sur le premier, il ne sera pas question de vendre la partie sur le domaine public mais il faudra faire une convention d'occupation du domaine public, moyennant un prix d'occupation. Cela passera, soit en décision, soit en délibération, je ne sais plus, mais cela sera acté dans le cadre de sa déclaration de travaux ;
- Pour le deuxième, il n'est pas régularisable, il faut donc faire un courrier de mise en demeure pour que le propriétaire se mette dans l'alignement, et s'il ne le fait pas nous ferons un procès-verbal d'infraction.

Catherine DOTTARELLI

Il y a une décision pour 21 800 € de matériel pédagogique et éducatif, à quel type de matériel cela correspond-il ?

Marie-Hélène HUCHET

Cette convention a été signée avec l'Education nationale concernant un projet pédagogique à l'école Jean de la Fontaine qui s'appelle : « Notre école, faisons-la ensemble ». C'est un projet qui a été porté par le corps enseignant, les parents d'élèves et la municipalité, c'est une organisation pédagogique au sein de l'école. Ce dossier a été accepté par l'Education nationale qui a octroyé une subvention à cette école pour pouvoir acheter le matériel et organiser l'école en fonction du projet pédagogique. Actuellement, ils ont trois classes, petite, moyenne et grande sections et sont organisés en ateliers peinture, sciences, mathématiques, lecture. En fonction de tout cela, ils ont eu cet accord et cette subvention.

Au niveau de la commune, nous avons accepté et signé cette convention, nous avons avancé les fonds pour les commandes qui ont été passées et l'Education nationale va nous rembourser. Parallèlement à cela, une somme a également été octroyée pour une fresque qui sera peinte à l'extérieur par un artiste, et cette prestation sera payée directement par l'Education nationale à cet artiste. Nous nous sommes également engagés à faire des travaux en régie pour être en support de ce projet pédagogique qui sera suivi tout au long de l'année par l'inspectrice pour en vérifier le bon fonctionnement.

Michel BOISRAMÉ

Nous partageons avec vous cette idée d'éco-pâturage parce que nous trouvons que c'est une bonne solution. Néanmoins, les riverains du parc, en tout cas ceux qui habitent le plus près, auraient aimé être au courant avant que les biquettes n'arrivent.

Marc TOURELLE

C'est noté, ce sera peut-être un sujet que l'on abordera, nous rencontrons bientôt l'équipe de l'ASL du Parc.

Marc TIMSIT

J'ai discuté avec des riverains attenants aux enclos, tout le monde s'accorde à dire que ces quatre chèvres, ou quatre moutons en fonction des endroits, ne causent aucune gêne, c'est donc une question visuelle pour certains.

Marc TOURELLE

Cela ne nous exonère pas de faire une communication, tu as eu raison de le préciser Michel.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 03 JUILLET 2023

Marc TOURELLE

Est-ce qu'il y a des demandes de modifications, d'ajouts ? Pas de demande, je mets donc aux voix l'approbation du procès-verbal de la séance précédente : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

INFORMATIONS GENERALES

Marc TOURELLE

Deux informations.

La première est pour souhaiter la bienvenue à Maud Laloue. J'avais informé l'ensemble du conseil municipal que, suite au départ de Virginie Rodier, que je salue si elle nous regarde, j'ai nommé Maud Laloue en remplacement. Elle prend donc le poste de Directrice générale des services ce jour même, lundi 2 octobre.

(Applaudissements)

Nous lui souhaitons la bienvenue, Maud est parmi nous depuis huit ans maintenant, elle a déjà tenu avec succès les postes de Directrice des finances et de Directrice générale adjointe. Sa nomination est donc aussi le signe que lorsque l'on peut, on souhaite faciliter la mobilité interne. Maud connaît bien la collectivité, la commune, c'est maintenant une nouvelle collaboration, une nouvelle aventure qui commence et je lui souhaite un franc succès dans sa nouvelle mission. Merci Maud.

Deuxième information : je souhaite remercier Dominique et toute l'équipe de la culture et également nos services techniques pour le succès que nous avons rencontré hier à l'occasion des Rencontres du Livre. Nous avons remercié les auteurs hier en fin de séance, je voudrais également remercier les élus qui sont venus prêter main forte, soit pour accueillir les auteurs, soit pour interviewer ou faire les modérateurs. C'est encore un beau succès, avec de bons auteurs. Dominique, tu veux dire un mot ?

Dominique SERVAIS

Nous avons reçu un message de Monsieur Vianney MALLEIN qui nous remercie pour l'accueil, ils étaient fiers de travailler avec nous. Et les premiers retours d'auteurs sont fort agréables à l'exemple d'un futur lauréat de prix : « Merci à vous pour ce bel accueil, c'était une joie de partager ce moment avec vous. Amitiés, Antoine Sénanque. » Il nous dit aussi qu'a priori, d'après la caisse d'encaissement des livres, il y a eu 6 % de fréquentation en plus par rapport à l'année dernière, ce qui est également une bonne nouvelle. Cela s'est bien passé, nous avons eu quelques petits problèmes pratiques, logistiques au départ mais cela s'est bien terminé.

Marc TOURELLE

Comme il y en a toujours dans ce genre de manifestation, mais en tout cas les gens étaient contents. Merci aussi à notre partenaire Artea Communication.

Marie-Hélène HUCHET

Si je peux me permettre, je voudrais aussi remercier les collégiens et leurs enseignants, c'est la première année qu'on les a vraiment intégrés dans les Rencontres du Livre. On a augmenté l'espace jeunesse, on leur a fait étudier un livre en amont et ils ont pu interviewer l'auteur de ce livre. Je voudrais vraiment les remercier parce qu'ils se sont bien investis, et j'espère qu'il en sera ainsi pour l'année prochaine.

Marc TOURELLE

Bravo aux collégiens ! Rendez-vous au premier dimanche d'octobre, comme tous les ans, l'an prochain.

L'ordre du jour est assez léger, nous avons un certain nombre de sujets mais que nous pouvons reporter au prochain conseil municipal pour laisser le temps à Madame Laloue de bien prendre les dossiers en cours. Cependant, il y a un certain nombre de délibérations financières, au nombre de 3, plus une délibération ressources humaines. Je laisse donc la parole à Géraldine Lardennois pour la première de ces délibérations.

DECISION MODIFICATIVE N°1 - 2023

Géraldine LARDENNOIS

La première délibération consiste en une décision budgétaire modificative. Depuis cette année, nous avons adopté un budget en M57, nous ne procédons donc plus par budget supplémentaire mais par décision budgétaire modificative. C'est-à-dire que l'on vient corriger, ajuster notre budget pour être au plus près de la réalité et au plus près des dernières informations que nous avons reçues à date.

Cette décision modificative porte, à la fois sur le fonctionnement et sur l'investissement. Nous allons commencer par le fonctionnement.

Sur le fonctionnement, cette décision conduit à réduire les dépenses de façon globale. Dans le détail, nous avons à ajuster :

- Les charges à caractère général, nous rajoutons en dépenses 18 000 €, c'est essentiellement de l'évolution sur des contrats de maintenance de matériels ;
- Au niveau de l'atténuation de produits, une diminution de charges, il y a deux volets :
 - Un volet qui concerne le fonds de péréquation intercommunal qui est notifié à chaque commune. Sachant que Versailles Grand Parc en prend une partie à sa charge dans la mesure où il y a un retour incitatif de croissance économique partagé entre toutes les communes. Sur le fonds de péréquation intercommunal, nous avons initialement budgété 299 000 €. Il se trouve qu'au travers de la répartition de la croissance économique générée par l'ensemble de la communauté d'agglomération de VGP, nous avons un retour incitatif assez favorable puisqu'il est de 148 000 €. Nous venons donc corriger de 148 000 € le montant du FPIC inscrit à notre budget. Ce qui fait qu'au final nous avons un montant de FPIC de 299 251 € à charge en fonctionnement, Par ailleurs, ce retour de croissance économique est versé, d'une part, en compensation du FPIC, donc en fonctionnement, et une autre composante est versée en subventions d'investissement, en fonds de concours. Dans ce contexte, nous aurons un fonds de concours de 132 000 € à mobiliser auprès de VGP pour un projet d'investissement, que l'on pourra mobiliser à compter de demain au cours du Conseil communautaire. Au final, par ce mécanisme de répartition assez dérogatoire au droit commun de la richesse économique générée par l'agglomération, au lieu d'avoir un FPIC initial si l'on était seul qui serait notifié à hauteur de 321 000 €, on se retrouve avec une charge nette très faible. Puisqu'aussi bien, via le retour incitatif en fonctionnement et en investissement, nous avons 297 000 €.
 - L'autre partie de cette composante d'atténuation de produits, c'est une charge supplémentaire que nous ajoutons au budget qui concerne la pénalité SRU. Sur cette dernière, nous avons budgété 178 000 € et la notification reçue récemment est de 238 000 €, il nous faut donc inscrire 60 000 €. Sachant que cette notification ne prend pas en compte une surcharge foncière que nous avons versée en 2021 et qui est normalement déductible de la pénalité SRU payée en 2023. Nous sommes donc en train de nous rapprocher des services de la préfecture pour que soit pris en compte ce versement de surcharge foncière de 2021 à hauteur de 93 000 € ;
- Concernant les charges de gestion courante, nous rajoutons également 30 000 € qui correspondent, d'une part, à l'augmentation du point d'indice pour les indemnités d'élus, les logiciels informatiques, et 5 000 € pour d'autres prévisions d'ajustements à venir.

Au total, pour la partie dépenses de fonctionnement, en tenant compte, à la fois des compléments de charges et des réductions, cette décision modificative est de - 40 000 €.

Côté recettes, l'objectif de cette décision modificative est d'être au plus près de la réalité :

- En matière de fiscalité locale, 40 000 € sont rajoutés qui correspondent à un reversement qui nous avait été attribué au titre de la taxe d'électricité ;
- Par ailleurs, il y a également 41 000 € de complément sur les dotations ;
- 21 000 € pour la dotation solidarité rurale ;
- Et 20 000 € de FCTVA ;
- Par ailleurs, grâce aux travaux établis par les services financier et comptable de la mairie, nous avons annulé pas mal d'engagements 2022 non pris en compte, ce que l'on appelle des « régularisations de rattachement », à hauteur de 87 000 €.

Ce qui fait que nous nous retrouvons dans une situation de recettes supplémentaires de 168 000 €, que l'on attribue à la section d'investissement, ce qui nous permet également de moduler notre budget d'investissement.

Il y a une opération totalement neutre dont nous avons déjà parlé, qui concerne l'école Jean de La Fontaine. Nous allons enregistrer en investissement une subvention de 22 000 € et une charge de 22 000 € puisque nous avons signé la convention avec l'Education nationale, nous sommes donc porteurs du projet.

En matière d'investissement, il se trouve que sur certaines opérations les sommes budgétées doivent être revues au regard de travaux complémentaires et d'aléas divers et variés. Il y a notamment l'église Saint-Lubin, sur laquelle nous rajoutons 99 000 €, et sur les circulations douces.

Voilà pour ce qui est de la partie investissement, sachant que c'est vraiment un financement sur fonds propres, on réattribue l'excédent en fonctionnement. Et nous avons une ligne « divers projets » de laquelle nous venons récupérer 100 000 €, nous faisons une réaffectation entre projets. Voilà pour cette décision modificative.

Marc TOURELLE

Merci Géraldine pour ce descriptif de cette décision modificative. Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

Michel BOISRAMÉ

Il nous manque un tableau récapitulatif de toutes les dépenses budgétées et engagées dans le projet Montgolfier. On voit apparaître des chiffres au fur et à mesure mais nous n'avons pas ce tableau qui récapitule le montant total.

Marc TOURELLE

Ce n'est pas l'objet de cette délibération qui est de dire ce que l'on change par rapport au budget primitif, il n'y a pas de tableau joint pour reprendre ce qu'il y avait au budget primitif, il n'y a pas lieu de faire un décompte à ce stade du budget. Par contre, tout cela a été bien décrit au moment du budget primitif, si tu veux faire le décompte, tu reprends ce qui a été inscrit au budget primitif et tu y rajoutes ce qui est éventuellement lié à Montgolfier.

Géraldine LARDENNOIS

Dans la maquette définitive jointe aux éléments du conseil, il y a bien l'opération 124 Montgolfier où l'on retrouve bien le montant budgété en investissement et le fait qu'il n'y a pas là de nouvelle inscription. Sur la partie investissement, il y a déjà, dans la maquette budgétaire que nous avons votée en janvier, tout le détail sur les dépenses d'investissement budgétées.

André BLUZE

Une question concernant le surcoût de 80 000 € sur la circulation douce, à quoi cela correspond-il ?

Géraldine LARDENNOIS

J'ai bien dit que l'on ajoutait budgétairement 200 000 € et non pas 99 000 € parce qu'il y a eu des aléas.

Marc TIMSIT

Pour l'instant, les plus-values présentées par les entreprises ne sont pas acceptées par la direction technique et moi-même, parce qu'ils prétendent pouvoir nous facturer des erreurs de mètres de leur part sur ce projet. Or nous avons vérifié le marché avec Stéphane Tremblay cet après-midi, et c'est bien un marché forfaitaire qui a été conclu avec l'entreprise. Ils doivent donc revoir leur copie, un mail leur a été envoyé ce soir pour leur demander de nous présenter quelque chose d'un peu plus fiable.

André BLUZE

Mais cela ne répond pas au surcoût.

Marc TIMSIT

L'entreprise a rencontré des soucis en cours de chantier, notamment au niveau de chambres de France Telecom, des fourreaux à placer, des modifications apportées pour permettre les déplacements des personnes handicapées. Tout cela présentait un léger surcoût avec certains aménagements qui ont été apportés. Pour l'instant, ce surcoût n'est pas figé puisque nous refusons les éléments qui nous ont été transmis.

Géraldine LARDENNOIS

Budgétairement, comme il y a eu des factures, des appels, nous les inscrivons.

Marc TIMSIT

Après, il y a une mise au point à faire sur la finalité du montant total.

André BLUZE

J'ai une dernière question quant à la circulation douce : Rue Le Bourblanc il y a des pôles de stationnement, sont-ils inclus dans le coût de la circulation douce ou est-ce un supplément qui a été fait ?

Marc TIMSIT

Les bornes de stationnement étaient prévues au départ.

André BLUZE

Il serait souhaitable de savoir comment cela va fonctionner si les gens dépassent les 30 minutes.

Marc TOURELLE

Sur ce que nous avons décidé concernant cette borne de stationnement, nous allons faire une communication, cela va se mettre en place pour le 15 octobre, nous ferons des créneaux de 30 minutes. Les gens qui font leurs courses ou vont à des rendez-vous médicaux pourront utiliser jusqu'à 30 minutes, pour des rendez-vous plus longs ou pour aller au restaurant, ils auront la possibilité d'aller sur le parking du Chanoine Zeller que l'on a redimensionné et auquel nous avons rajouté davantage de place.

André BLUZE

Au-delà de ce temps, qu'en sera-t-il ?

Marc TOURELLE

Il est en passe d'être verbalisé, c'est comme si l'on faisait une zone bleue de 30 minutes. Cela a été fait à la demande des commerçants.

Y a-t-il d'autres questions ? Il n'y en a pas d'autres, je mets donc cette délibération aux voix, concernant cette décision modificative : qui est contre ? Quatre. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Approuvée à la majorité (4 contres : Magali PRADEL, André BLUZE, Catherine DOTTARELLI, Michel BOISRAMÉ)

CÔTES IRRECOUVRABLES 2023

Géraldine LARDENNOIS

C'est une délibération concernant l'arrêté des comptes fait par le service de gestion comptable de Versailles. Il s'avère qu'il y a des créances à hauteur de 642,53 € pour lesquels les poursuites sont infructueuses, le comptable ne peut plus exercer tous les moyens de recours et ne parvient pas à les recouvrer. Il est donc demandé de les admettre en non-valeur.

Une admission en non-valeur ne veut pas dire créance éteinte, cela veut juste dire que le comptable ne se fait plus d'illusions pour être payé, mais si jamais les personnes venaient à payer, ces montants seraient acceptés, elles ne sont pas annulées.

Il est donc proposé d'admettre en non-valeur 642,53 €. Ces créances correspondent essentiellement à des factures de cantine scolaire et de périscolaire non payées au titre des années 2018 et 2019.

Ensuite, il y a un autre montant pour 573,69 € qui correspond à un dossier de surendettement. Même chose, c'étaient des créances scolaires et périscolaires pour lesquelles les personnes ont eu un effacement de dette. Là, on prend acte qu'il faut vraiment effacer la dette, ces créances-là ne seront jamais payées.

Il vous est donc demandé de bien vouloir admettre 642,53 € en non-valeur et 573,69 € en annulation de créances.

Marc TOURELLE

Merci Géraldine. Nous sommes un peu habitués, dans toutes les collectivités une fois par an, à faire le point sur ces créances, soit en non-valeur, soit en créances éteintes. Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Concernant l'admission en non-valeur sur ces sommes qui vous ont été décrites : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Approuvée à l'unanimité.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE TROPHEE 2023

Christophe MOLINSKI

C'est, bien sûr, Salvador-Jean Ludena qui présente normalement cette délibération. Cela a été discuté et négocié en commission sport et jeunesse, en lien avec la commune de Bailly. Il avait donc été décidé d'attribuer cette année la même somme à tout le monde, c'est-à-dire 100 € pour Noisy-le-Roi et 100 € pour Bailly et sur trois associations qui peuvent être dans le secteur du social, de la culture et du sport. Ça n'a pas été le cas ;

- Le premier est Cèdre Loisirs qui recevra 100 € de chaque ville ;
- Le deuxième est Rythme et Danse : 100 € de chaque ville ;
- Et le troisième est la pétanque : 100 € de chaque ville.

Le choix de ces trois associations a notamment été fait pour leurs actions en dehors de leurs pratiques habituelles. Je m'explique : par exemple, Rythme et Danse participe aux Trails, à d'autres événements que ce qu'ils font d'habitude, notamment la Fête du Cèdre et cela se poursuit avec Octobre rose qui arrive. La pétanque a organisé un tournoi dans chaque ville, cela participe donc à l'animation. Et Cèdre Loisirs, c'est la chorale.

Dominique SERVAIS

Ils participent également aux animations de nos villes, ils sont toujours présents lorsque l'on organise quelque chose.

Marc TOURELLE

Merci Christophe, merci Dominique. C'est également une délibération que nous avons tous les ans à la suite du Trophée. Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Concernant ces subventions exceptionnelles, je mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Approuvée à l'unanimité.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Christophe MOLINSKI

Cette modification du tableau, vous en avez l'habitude puisque, je le répète régulièrement, elle nous permet d'adapter nos besoins et de créer ou de supprimer des emplois. Là, ce sont 7 emplois, il y en a 4 qui sont plutôt des avancements de tableau, avec des avancements de grade :

- Le poste de technicien territorial principal 1^{ère} classe ;
- Le poste d'adjoint technique principale 2^{ème} classe ;
- Le poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe ;
- Et un poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure.

Ensuite, nous avons 3 postes qui sont plutôt dans l'animation, il s'agit vraiment d'adapter à nos besoins puisque nous avons de plus en plus d'enfants qui s'inscrivent. Il nous faut donc recruter des agents et ce n'est pas simple. Nous avons des contrats à 12 heures par semaine et comme il y avait plus de travail que prévu, ils faisaient des heures supplémentaires, ce qui est un coût pour la collectivité. Nous décidons donc de les passer à 18 heures par semaine, c'est-à-dire à temps non complet à moitié. Ce qui permettra aussi d'avoir un recrutement plus facile, puisque l'on part sur 18 heures au lieu de 12. C'est l'une des raisons pour lesquelles ils ne viennent pas, c'est 12 heures et c'est coupé dans la semaine, c'est un peu compliqué. Cela va donc nous permettre, je l'espère, de pouvoir assurer le mieux possible la demande.

Enfin, pour finir, il y a aussi des suppressions et vous les verrez au prochain conseil puisqu'il faut d'abord qu'elles passent au CST, ce qui est prévu à mi-octobre.

Marc TOURELLE

Merci Christophe. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Pas de questions, je mets donc aux voix. Concernant cette modification du tableau des effectifs, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Approuvée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Michel BOISRAMÉ

J'ai vu une décision prise par VGP concernant le remboursement des billets de JO paralympiques achetés par la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour le compte des communes. Est-ce que nous faisons partie de ces communes qui ont reçu des billets ?

Marc TOURELLE

Je n'ai pas de réponse à ce stade-là, je n'avais pas le détail, je ne sais pas si Salvador a fait la demande.

Michel BOISRAMÉ

Lors de la commission sport, il avait dit que l'on n'en achetait pas parce que le coût était exagéré.

Marc TOURELLE

Je n'ai pas le détail mais je sais que certaines communes l'ont demandé, certaines les ont eus, d'autres ne les ont pas eus, les communes sont libres d'attribuer, en général ils les attribuent pour des actions de remerciement, par rapport à des associations ou des choses comme ça. En tout cas, je regarderai, mais il me semble qu'il n'y en a pas pour nous.

Christophe MOLINSKI

On avait également renoncé parce qu'il était compliqué d'attribuer. À quelles actions pouvait-on le faire ? Certaines villes ont décidé de les attribuer à du personnel de mairie, ce qui paraissait assez aléatoire et en plus on les achetait mais on n'était pas sûr de les avoir.

Marc TOURELLE

C'est ce qui s'est passé d'ailleurs, des communes ont demandé et n'ont rien eu, d'autres en ont eu deux, mais je n'ai pas le détail. Mais je me le procurerai et je peux tout à fait le mettre à disposition.

Michel BOISRAMÉ

Il y a eu une réunion concernant la charte de l'aérodrome, y étais-tu ?

Marc TOURELLE

Oui. C'est difficile de résumer, effectivement il y a une commission préfectorale qui s'appelle « la commission consultative pour l'environnement de l'aérodrome de Saint-Cyr ». Cette commission se réunit tous les ans, et pour pouvoir suivre un peu cette concertation, une charte a été édictée il y a déjà une vingtaine d'années. Il y a un comité de suivi de la charte, composé de trois collègues : un collègue des élus, un collègue des usagers, c'est-à-dire des aviateurs, et un collègue des associations. On a notamment quelques associations locales : l'APEBN, l'AC2NB. Je n'ai pas encore fait le compte-rendu de cette réunion.

Au moment de la commission préfectorale, puisque ce comité de la charte ne s'est pas réuni depuis six ans à peu près, j'avais tapé un peu du poing sur la table pour dire que ce n'était pas normal et on m'a dit que je n'avais qu'à en prendre la présidence ; en gros. On a simplement installé cette commission, on a quand même traité des sujets et notamment la DGAC s'est exprimée sur un certain nombre de rendus. Des expressions ont été faites de nuisances qui sont constatées et relayées, le plus souvent par l'association AC2NB justement.

On constate, pour synthétiser, que pour les tours de piste qui sont faits, c'est-à-dire tout ce qui est formation des pilotes, en général les trajectoires sont respectées. Mais l'on constate de plus en plus de vols qui ne concernent pas l'aérodrome mais des vols de passage, nous avons donc un certain nombre de survols de la commune. Je n'ai plus toutes les données en tête mais en tout cas un compte-rendu sera fait et si vous voulez avoir de plus amples informations, l'AC2NB que vous connaissez participe aux travaux de cette commission qui se réunira trois fois par an, entre deux commissions. Voilà ce que je peux dire à cet instant.

André BLUZE

J'ai une question au sujet du site participatif. J'avais posé une question sur un problème informatique, à savoir que tous les gens qui ont une adresse orange ne peuvent pas s'inscrire. Cela a-t-il été résolu ?

Christophe MOLINSKI

Il fallait acheter un module complémentaire dont nous avons fait l'acquisition, évidemment ils ne nous l'avaient pas dit dès le départ, c'est pour cela que nous l'avons découvert par les personnes qui se sont manifestées. Et là, ils nous ont garanti que toutes les adresses pouvaient maintenant accéder à la plate-forme.

André BLUZE

Autre chose : j'ai vu que le nombre de participants était très faible, que pensez-vous faire pour améliorer le nombre de participants ? Parce que, quelque part, c'est un peu décevant de voir que sur la page Facebook il y a plus de participants que sur un site dans lequel on a mis de l'argent. 40 et quelques participants, cela ne fait pas beaucoup.

Christophe MOLINSKI

Oui, nous sommes une petite cinquantaine, de mémoire. Nous allons relancer dans nos magazines, nous le faisons dans nos médias sociaux, mais nous allons faire une communication différente pour motiver à nouveau. C'est plus difficile d'accès que Facebook, puisque l'on peut aller anonymement sur Facebook, à peu près comme on veut, avec un nom d'emprunt, etc. Là, vous avez une adresse mail qui est vérifiée, des noms qui sont vérifiés, il y a des gens que cela n'incite pas à venir. Et nous allons attendre aussi de relancer une nouvelle campagne participative pour refaire de la communication dessus.

André BLUZE

Concernant la question qui était posée au niveau de l'espace culturel, serait-il possible de mettre les réponses sur le site ? Parce que c'est bien de poser des questions mais si on n'a pas les réponses cela ne sert à rien.

Christophe MOLINSKI

Je pense qu'il faut les anonymiser.

Marc TOURELLE

Avant de la diffuser sur le site, elle n'est pas finie cette campagne ?

André BLUZE

Sur le site il y a mis : « consultation terminée ».

Dominique SERVAIS

Non, elle a été prolongée parce que techniquement nous avons eu des soucis, suite auxquels il y a eu peu de participants. C'est en train de se régler, il va peut-être falloir communiquer à nouveau, déjà sur l'espace culturel.

André BLUZE

Il faudrait peut-être modifier sur la page le fait qu'elle est toujours en cours, parce que si on ne le fait pas, cela ne sert à rien.

Dominique SERVAIS

C'est en effet à revoir.

Marc TOURELLE

Il faut effectivement que l'on ait un nombre de réponses satisfaisantes pour en tirer quelque chose.

André BLUZE

Il faudrait peut-être même faire une réunion avec différentes personnes pour voir comment on peut améliorer ce site, parce que c'est le moyen de communiquer avec tous les Noiséens. Et ce qui est un peu dommage, c'est que l'on met de l'argent dans un site et que d'un autre côté on voit que sur des pages Facebook il y a plus de gens qui participent.

Marc TOURELLE

Si tu as des propositions pour améliorer la participation, elles sont les bienvenues.

André BLUZE

Je trouve dommage que l'on n'ait pas été invité dès le début à la réalisation de cela.

Dominique SERVAIS

Vous n'avez pas été impliqués parce qu'en fait il n'y a pas eu vraiment de réunion, justement parce que l'on avait des soucis techniques qui sont maintenant en cours d'être réglés. Une fois que cela sera en place, on va vraiment pouvoir travailler.

André BLUZE

Très honnêtement, ils auraient dû prévenir dès le début des soucis techniques.

Dominique SERVAIS

Oui, mais il y a eu des changements de personnes, il y a plein de choses qui rentrent en ligne de compte, mais cela va s'arranger.

Dominique JAILLON

Je me fais l'écho de quelques remarques que j'ai eues de Noiséens, qui s'interrogeaient sur le fait de savoir si, dans la rue André Le Bourblanc, il y aurait une matérialisation au sol du retour par les vélos ; actuellement, cela surprend un peu les conducteurs. Je pense que la réponse est oui.

Marc TIMSIT

Il est effectivement prévu un marquage pour les cycles de vélo. Toute une séance de marquages est prévue d'ici une dizaine de jours, il fallait attendre que le bitume déshuile, d'après ce que j'ai compris, de façon à ce que le marquage puisse s'opérer. Nous sommes dans les délais, d'ici huit jours nous commençons le marquage.

Marc TOURELLE

Merci Marc. Les vélos et également tout ce qui concerne la sécurité.

Marc TIMSIT

L'ensemble du marquage sera fait dans la foulée.

Marc TOURELLE

Merci Marc. Sur ces paroles, je vous souhaite une bonne soirée et vous donne rendez-vous le lundi 11 décembre. Merci, bon retour, bonne soirée.

Secrétaires de séance
Marie-France AGNOFE



Delphine FOURCADE



A Noisy-le-Roi, le 02 octobre 2023
Le Maire,




Marc TOURELLE